

(II) E C R E T D / 137 / PRG / SGG -----

PORTANT NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
DE LA SOCIÉTÉ DES BAUXITES DE DABOLA - TOUGUÉ (S.B .D.T.)

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale;

VU La Loi L/02/040/CTRN du 6 Octobre 1992 , ratifiant et promulguant la Convention pour l'exploitation des gisements de bauxite de Dabola - Tougué signée à Conakry le 9 juillet 1992, entre la République de Guinée et la République Islamique d'Iran;

VU Le Decret D/96/98/PRG/SGG du 9 juillet 1996, portant nomination du Premier Ministre;

VU le Decret D /96 /099 /PRG/SGG du 10 juillet 1996, portant nomination des Membres du Gouvernement;

VU Le Decret D/16/111/PRG/SGG du 26 Août 1996, portant attribution des Membres du Gouvernement;

--- (II) E C R E T E ---

ARTICLE 1er/ - Monsieur ALIMOU DIALLO, ex-Directeur de l'usine de FRIGUIA, est nommé Directeur Général Adjoint de la société des bauxites de Dabola- Tougué.

ARTICLE 2/ - Le présent Decret qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au journal officiel de la République ./.

Conakry, le 23 OCTOBRE 1996

--- LE GÉNÉRAL LANSANA CONTE / ---